

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04917

Numéro SIREN : 523 751 444

Nom ou dénomination : APAGE

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2018 sous le numéro de dépôt 2464



N° 10937 * 19
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : APAGE SAS - SIREN : 523751444

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Néant ☐ *

					Exercice N clos le,		N - 1	
					30/06/2017		30/06/2016	
			Brut		Amortissements, provisions		Net	
			1		2		3	
							4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 363	2 559	804	91
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 821	3 129	692	2 016
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 062		2 062	2 019
TOTAL (II)			BJ	BK	9 246	5 688	3 558	4 126
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	188 630	9 000	179 630	237 785
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 111		4 111	9 284
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	52 219		52 219	52 078
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	659 533		659 533	432 946	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	280		280		
	TOTAL (III)	CJ	CK	904 773	9 000	895 773	732 093	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	IA	914 019	14 688	899 331	736 219
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise APAGE SAS - SIREN : 523751444			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	285 000	183 000
	Report à nouveau		DH	898	594
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	164 444	142 304
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (II)		DL	780 342	655 898
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (III)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	21 916	8 585
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	7 984	1 030
	Dettes fiscales et sociales		DY	84 089	65 706
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	5 000	5 000
TOTAL (IV)		EC	118 989	80 321	
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	899 331	736 219	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	118 989	80 321
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : APAGE SAS - SIREN : 523751444

Néant ☐ *

		Exercice N			Exercice (N-1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	512 237 463 122
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	512 237 463 122
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	4 59
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	512 241 463 181
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	82 602 76 829
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	3 063 2 909
	Salaires et traitements *			FY	134 868 124 655
	Charges sociales (10)			FZ	54 633 48 994
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	1 611 1 606
				GB	
				GC	1 500 7 500
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	
	Autres charges (12)			GF	24
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GG	278 277 262 517
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 233 964 200 665
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	141 260
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	141 260
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	751 579
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	751 579
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV -610 -319
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 233 354 200 346

Désignation de l'entreprise APAGE SAS - SIREN : 523751444				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	12	5	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	12	5	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 088	6	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 088	6	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-2 076	-1	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	66 834	58 040	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	512 394	463 446	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	347 950	321 142	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	164 444	142 304	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	{	produits de locations immobilières		HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG				
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *		HP		
	- Crédit-bail immobilier		HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6					
		obligatoires A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels			Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise <u>APAGE SAS</u>										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	2 363	KE		KF	1 000		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	4 972	LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *			IE		IF		IG				
	Immobilisations corporelles en cours				IH		II		IJ			
	Avances et acomptes				IK		IL		IM			
	TOTAL III				IN	4 972	LO		IP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	2 019	IU		IV	43			
TOTAL IV				IQ	2 019	IR		IS	43			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	9 354	ØH		ØJ	1 043			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		IV		IW	3 363	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		IY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	1 150	MS		MT	3 822	MU		
	Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY	1 150	NG		NH	3 822	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2 062	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	2 062	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 150	ØL	9 247	ØM			

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 30/06/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : APAGE SAS Néant ☒ *

CADREA	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise APAGE SAS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	2 272	PF	286	PG		PH	2 558
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 956	QM	1 325	QN	1 150	QO	3 131
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	2 956	QV	1 325	QW	1 150	QX	3 131
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	5 228	ØP	1 611	ØQ	1 150	ØR	5 689

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UH	UK	
	UG				
	UJ				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

ANNEXE

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autres,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies notamment par les articles L 123-12 à L 123-23 du Code de Commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Notes sur le bilan

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) à l'exception des immobilisations qui font l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- matériel informatique : 4 ans

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Le capital est composé de 1000 actions de 300 € de nominal.

Autres informations

Le CICE comptabilisé au compte 699000 a permis de financer les formations de l'exercice.

Charges à payer

Congés payés	707
Prime de bilan	8 500
	9 207
Charges sociales sur provisions sociales	4 101
Taxes fiscales sur salaires	839
	4 940

Charges constatées d'avance

Assurance	280,31
-----------	--------

Produits constatés d'avance

Honoraires	5 000
------------	-------

Variation des capitaux propres

	30/06/2016		#####
Capital	300 000		300 000
Réserve léga	30 000		30 000
Réserves faci	183 000	102 000	285 000
Report à nou	594	898	594 898
Résultat de l'	142 304		142 304 0
	655 898	102 898	142 898 615 898
Dividendes		40 000	40 000
	655 898	142 898	142 898 655 898

APAGE

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 Euros
Siège social : 65 Rue Maurice Thorez 92 000 Nanterre
523 751 444 R.C.S. NANTERRE

PROJET DE RESOLUTION DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 décembre 2017

L'An deux mille dix-sept
le 29 décembre
à 20 heures 30

DECISIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution : approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, lesquels font apparaître un bénéfice de 164 444 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution : affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élevant à 170 941,96 €, de la façon suivante :

- Report à nouveau	897,81 €
- Résultat de l'exercice	164 444,08 €
- Soit un bénéfice disponible de	165 341,89 €

Affectation à :

- Dividende	80 000,00 €
- Réserves facultatives	85 000,00 €
- Report à nouveau	341,89 €

Le dividende brut par action serait de 80 euros.

Un prélèvement social de 15.50 % (CSG et CRDS) sera retenu à la source ainsi qu'un précompte fiscal de 21%.

Le dividende net par action serait donc de 50,80 €.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 15 décembre 2017.

Les sommes ainsi distribuées sont éligibles à l'abattement de 40% réservé aux personnes physiques conformément à article 158 du CGI.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Date de mise en paiement	Dividende brut	Abattement fiscal
30/06/2016	14/10/2016	40	16
30/06/2015	06/01/2016	40	16
30/06/2014	04/12/2014	40	16

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 706 841,96 euros.

Troisième résolution : rémunération de la Présidente et remboursement de ses frais

Conformément à l'article 29 des statuts la Présidente a été rémunérée pour l'accomplissement de ses missions. Pendant l'exercice écoulé, le montant brut de sa rémunération s'est élevé à 99 500 €. Par ailleurs les frais occasionnés par l'accomplissement de ses missions lui ont été remboursés sur présentation de justificatifs.

L'assemblée reconduit les conditions de rémunération et de remboursement des frais sur l'exercice 2017-2018.

Quatrième résolution : approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce déclare approuver lesdites conventions.

Chacune desdites conventions est soumise à un vote distinct auquel ne prend pas part l'actionnaire intéressé.

Cinquième résolution : pouvoirs

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée donne tous pouvoirs à la Présidente ou à tout porteur des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités et publicités légales et réglementaires.

APAGE

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 Euros
Siège social : 65 Rue Maurice Thorez 92 000 Nanterre
523 751 444 R.C.S. NANTERRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 décembre 2017

L'An deux mille dix-sept,
Le 29 décembre
à 20 heures 30

Les Associés de la société APAGE, Société par actions simplifiée au capital de 300 000 €uros divisé en 1 000 actions de 300 € chacune, dont le siège social est à 65 Rue Maurice Thorez - 92000 NANTERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 523 751 444, se sont réunis au 65 rue Maurice Thorez 92000 Nanterre en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par lettre remise en mains propres.

L'Assemblée est présidée par Madame Pascale RENOU, Présidente.

La Présidente constate que sont présents ou représentés :

- Madame Pascale RENOU	propriétaire de	600 actions
- Monsieur Conrad RENOU	propriétaire de	100 actions
- Monsieur Gérard PICAULT	propriétaire de	300 actions
Total des actions représentées		1 000 actions

La Présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions aux majorités requises.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la Présidente :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- La feuille de présence à l'Assemblée,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2017,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport sur les conventions réglementées,
- Le projet des résolutions proposées à l'Assemblée,
- Un exemplaire des statuts de la société,

La Présidente indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidente,
- Lecture du rapport sur les conventions réglementées,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 et quitus à la Présidente,
- Approbation des conventions réglementées,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Présidente et remboursement de ses frais,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Présidente ainsi que du rapport sur les conventions réglementées, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, lesquels font apparaître un bénéfice de 164 444,08 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES ACTIONNAIRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2016 s'élevant à 170 044,15 € de la façon suivante :

- Report à nouveau	897,81 €
- Résultat de l'exercice	164 444,08 €
- Soit un bénéfice disponible de	165 341,89 €

Affectation à :

- Dividende	80 000,00 €
- Réserves facultatives	85 000,00 €
- Report à nouveau	341,89 €

Le dividende brut par action serait de 80 euros.

Un prélèvement social de 15.50 % (CSG et CRDS) sera retenus à la source ainsi qu'un précompte fiscal de 21%.

Le dividende net par action serait donc de 50,80 €.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 15 décembre 2017.

Les sommes ainsi distribuées sont éligibles à l'abattement de 40% réservé aux personnes physiques conformément à l'article 158 du CGI.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Date de mise en paiement	Dividende brut	Abattement fiscal
30/06/2016	14/10/2016	40	16
30/06/2015	06/01/2016	40	16
30/06/2014	04/12/2014	40	16

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 706 841 euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ACTIONNAIRES PRESENTS OU REPRESENTES.

TROISIEME RESOLUTION - REMUNERATION DE LA PRESIDENTE ET REMBOURSEMENT DE SES FRAIS

Conformément à l'article 29 des statuts la Présidente a été rémunérée pour l'accomplissement de ses missions. Pendant l'exercice écoulé, le montant brut de sa rémunération s'élève à 99 500 €. Par ailleurs les frais occasionnés par l'accomplissement de ses missions lui ont été remboursés sur présentation de justificatifs.

L'assemblée reconduit les conditions de rémunération et de remboursement des frais sur l'exercice 2017-2018.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ACTIONNAIRES PRESENTS OU REPRESENTES.

QUATRIEME RESOLUTION - APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce déclare approuver ces conventions.

Chacune desdites conventions soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé ont été approuvées à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ACTIONNAIRES PRESENTS OU REPRESENTES.

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée donne tous pouvoirs à la Présidente ou à tout porteur des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités et publicités légales et réglementaires.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Gérard PICAULT

Conrad RENOU

Pascale RENOU